

Congé sans solde et heur suplemantaire

Par Mini jeje, le 04/04/2022 à 13:06

Bonjour à tous j ai pris des congés sans solde au mois de février mars 4 jour pour être exact et mon employeur c et servie de mes heure suplemantaire pour combler ces jour manque alors que je voulais des jour sans solde à t il le droit on parle de 23h suplemantaire en un mois

Par **Prana67**, le **04/04/2022** à **14:17**

Bonjour,

En principe les heures sup s'apprécient à la semaine sauf accord qui dit autre chose.

Si je lis entre les lignes vous reprochez à l'employeur de ne pas avoir traitées les heures sup avec les majorations. Si c'est ça c'est effectivement interdit. On doit vous payer les heures sup avec les majorations et vous enlever les jours sans solde.

Par Mini jeje, le 04/04/2022 à 16:33

Le problème c et qu'il ce serre de mes heur suplemantaire majoré pour remplacer des heures normal alors que je n avait rien demander je voulai prendre ses jour sans soldes

Par Prana67, le 04/04/2022 à 17:25

Mais du coup ça revient au même si vous avez vos majorations.